



→ Communiqué de presse

Jeudi 26 février 2009



Favoriser l'installation des médecins sur le territoire breton

La Région soutient l'Union régionale des médecins libéraux dans la réalisation de diagnostics et préconisations au niveau des pays

La démographie médicale en Bretagne est telle, entre zones urbaines et rurales, littoral et intérieur, que nous ne sommes pas tous égaux en terme d'accès aux soins.

Face à ce constat, le Conseil régional et l'Union régionale des médecins libéraux (URML) ont cherché ensemble comment réduire les inégalités entre territoires. Première étape : la réalisation de diagnostics au niveau des pays. Cette recherche-action de terrain, conduite par l'URML avec le soutien de la Région*, permettra d'identifier les territoires qui ont, et qui auront le plus besoin de consolider l'offre de soins ou de l'organiser différemment.

L'URML et le Conseil Régional proposent de mettre en place, en lien avec les médecins libéraux et les élus locaux, une démarche prospective au niveau des pays. L'objectif est d'élaborer un schéma explicite d'organisation qui aide les acteurs locaux dans leurs prises de décision. L'enquête a déjà été conduite sur le Pays de Vitré, et le sera sur les Pays de Fougères et du Centre Ouest Bretagne.

La recherche-action de terrain permettra avec les médecins et professionnels de santé :

- **D'identifier les pays** les plus fragiles en terme de démographie médicale.
- **D'étudier par bassin de vie les atouts et fragilités de l'offre de soins** (flux de patients, distances d'accès à un médecin généraliste, dynamisme démographique des communes, conséquences de départs à la retraite...), les modalités d'une nouvelle organisation des soins, et les leviers organisationnels, financiers et techniques pour la mettre en œuvre.
- **De mener la concertation entre médecins, généralistes et spécialistes, autour d'un projet commun.**

Ce travail, placé sous la responsabilité de l'URML, sera conduit en concertation avec les médecins de chaque bassin de vie. Selon les cas, cette analyse pourra constituer le point de départ ou le renforcement d'une dynamique commune pour améliorer l'offre de soins.

L'URML pourra s'appuyer localement sur des médecins « relais », particulièrement investis dans la vie professionnelle afin de mobiliser leurs confrères, d'éclairer les spécificités et dynamiques de leur territoire et de valider les orientations proposées.

* Un chargé de mission coordonnera la démarche et sera co-financé par la Région Bretagne et l'URML.

Contacts : Odile Bruley - 02 99 27 13 55 - 06 76 87 49 57 & Marie-Julie Gouniot - 02 99 27 97 76

Conseil régional de Bretagne

283 avenue du Général Patton - CS 21101 - 34711 Rennes CEDEX 7

Accueil presse : 02 99 27 13 54 - Fax : 02 99 27 13 34 - presse@region-bretagne.fr

www.bretagne.fr

- **De maintenir un maillage et de favoriser les regroupements, en lien avec les élus locaux**

Les propositions des professionnels seront confrontées aux attentes des élus locaux et aux politiques d'aménagement du territoire conduites par les différentes collectivités.

Les projets de réorganisation professionnelle (regroupements éventuels) retenus pourront être accompagnés, dans la limite des moyens disponibles, par l'URML et le Conseil régional.

Cette démarche sera mise en oeuvre en partenariat avec l'Association des médecins remplaçants URBREIZH et les représentants des autres professionnels de santé libéraux. Ses résultats seront également partagés avec les acteurs institutionnels en charge de la démographie médicale et de l'organisation de l'offre de soins.



Les enjeux :

- Assurer un égal accès aux soins sur le territoire ;
- Mieux répondre aux besoins des usagers, améliorer le service rendu par une prise en charge globale de leur santé ;
- Préserver l'offre de soins existante ;
- Faciliter le maintien des médecins et l'installation de nouveaux médecins, notamment en milieu rural, en créant des conditions leur permettant de travailler plus collectivement et de concilier vies privée et professionnelle.

